



TARIF DB (RÉSO)



Pour bien comprendre votre facture Heure juste

Comme vous avez accepté de participer au projet Heure juste, votre consommation d'électricité est désormais facturée à un nouveau tarif. De nouveaux éléments ont donc été ajoutés à votre facture pour vous permettre de suivre avec précision la répartition des kilowattheures que vous consommez entre les périodes hors pointe et les périodes de pointe.

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE À CONSERVER



Services à la clientèle
C. P. 11003, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4T3
www.hydroquebec.com

| Consommations antérieures | | Jours | kWh |
|---------------------------|------------|-------|----------|
| Du | Au | | |
| 2007-12-22 | 2008-02-21 | 62 | 10 030 R |
| | 2008-04-20 | 59 | 6 790 R |
| | | | 1 460 R |

Une facture très semblable et pourtant différente

Comme vous pouvez le constater dans l'exemple ci-contre, la facture Heure juste ressemble beaucoup à celle que vous connaissez déjà. La principale différence réside dans le fait qu'elle vous fournit **de l'information plus détaillée sur votre consommation**. En effet, elle vous indique combien de kilowattheures vous consommez pendant chacune des deux périodes tarifaires prévues au tarif RÉSO, soit la période de pointe (PP) et la période hors pointe (PHP).

Tout au long du projet Heure juste, il vous sera donc facile de voir le résultat de vos efforts pour réduire votre consommation d'électricité pendant les heures de pointe. En reportant certaines activités à d'autres moments de la journée, vous pourrez réaliser des économies.

Votre consommation réelle

Votre compteur électronique enregistre votre consommation en temps réel avec précision et transmet les données à Hydro-Québec en continu. Par conséquent, c'est votre consommation réelle qui sera indiquée sur votre facture et non pas une estimation. Sauf en cas de situation exceptionnelle, vous aurez donc toujours l'heure juste!

Rappel de la grille horaire

Avec Heure juste, les tarifs varient selon la saison et le moment de la journée.

Aux fins de la tarification, l'**hiver** s'étend du 1^{er} décembre au 31 mars et l'**été**, du 1^{er} avril au 30 novembre.



Les **périodes de pointe (PP)** sont exclusivement en semaine, soit du lundi au vendredi, de 6 h le matin à 22 h le soir.



Les **périodes hors pointe (PHP)** sont les suivantes :

- de 22 h à 6 h la semaine (du lundi soir au vendredi matin);
- toute la fin de semaine (de 22 h le vendredi à 6 h le lundi);
- le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Exemple d'une facture Heure juste

1 Calcul de votre consommation

Vous trouverez sous cette rubrique les données de relève de votre compteur pour chacune des périodes tarifaires. Ces périodes figurent dans le même ordre que sur votre compteur :

- PC – Période critique (affichage A sur votre compteur)
- PP – Période de pointe (affichage B)
- PHP – Période hors pointe (affichage C)

Tout comme sur votre ancienne facture (tarif D), les chiffres dans la colonne « Nouveau » correspondent à la relève de votre compteur à la fin de la période visée, soit le 20 février 2009 dans notre exemple. La consommation indiquée à la ligne PC correspondra toujours à 0 kWh étant donné que le tarif RÉSO ne comporte pas de période critique.

2 Ligne téléphonique Heure juste

Une ligne téléphonique spéciale a été mise à votre disposition pour toute question relative au projet tarifaire Heure juste. C'est aussi le numéro à composer pour nous aviser d'un déménagement ou nous demander de mettre fin à votre participation au projet.

3 Consommations antérieures

Ce tableau vous présente l'historique de votre consommation pour les douze derniers mois ainsi que la période courante. Notez que la consommation enregistrée avant le 1er décembre 2008 a été facturée au tarif D.

4 Montant à payer et date d'échéance

Le montant inscrit dans cette case doit parvenir à Hydro-Québec au plus tard à la date indiquée. Ce montant sera différé du total de votre compte si un solde dû demeure impayé au moment de l'émission de votre facture. Afin d'éviter des frais d'administration, veuillez prévoir un délai suffisant pour le traitement postal, bancaire ou électronique.

5 Détail de votre consommation

Vous trouverez dans ce bloc votre redevance d'abonnement et votre consommation globale pour la période courante (Consommation facturée aux prix applicables l'hiver ou l'été), suivies de votre consommation détaillée pour chaque période tarifaire ainsi que des autres frais applicables, le cas échéant, et des taxes.

Facture 700 000 425 001

Numéro de client 100 000 001

Numéro de compte 299 000 000 000

Numéro de contrat 3000 00000

Page 1 de 2

Calcul de votre consommation pour la période du 2008-12-18 au 2009-02-20

| Compteur | Relevés | Précédent | Différence | Multiplicateur | Consommation |
|-------------|------------|-----------|------------|----------------|--------------|
| 290JJ000001 | Nouveau | 00000 | 0 | 1 | 0 kWh R |
| | PC: 00000 | 16423 | 4427 | 1 | 4 427 kWh R |
| | PP: 20850 | 21517 | 4753 | 1 | 4 753 kWh R |
| | PHP: 26270 | | | | |

R: Réel
PC: Période critique
PP: Période de pointe
PHP: Période hors pointe

État de votre compte au 20 février 2009

Montant en souffrance: 0,00 \$
Montant de la présente facture: 747,37 \$
Montant total de votre compte: 747,37 \$

Paiement effectué le 9 janvier 2009. Merci.

Facture 700 000 425 001

Numéro de client 100 000 001

Numéro de compte 299 000 000 000

Numéro de contrat 3000 00000

Page 2 de 2

Facture du 21 février 2009
Pour la période du 2008-12-18 au 2009-02-20 au tarif domestique DB (RÉSO) pour 65 jour(s)

Redevance d'abonnement (voir la définition au verso): 65 jour(s) x 0,4064 \$ = 26,42 \$

Consommation facturée aux prix applicables l'hiver (entre le 1 décembre et le 31 mars)

En période de pointe (de 6 h à 22 h, du lundi au vendredi): 9 180 kWh = 26,42 \$

Le reste de la consommation: 975 kWh x 0,0652 \$ = 63,57 \$

En période hors pointe (le samedi, le dimanche, les 25 décembre et 1 janvier ainsi que de 22 h à 6 h, du lundi au vendredi): 3 452 kWh x 0,085 \$ = 293,42 \$

Les 15 premiers kWh par jour: 3 778 kWh x 0,0629 \$ = 41,83 \$

Le reste de la consommation: 975 kWh x 0,0429 \$ = 41,83 \$

Sous-total 236,88 \$

TPS (5,0 %) 662,12 \$

TVQ (7,5 %) 33,11 \$

Montant à payer au plus tard le 13 mars 2009 52,14 \$

Montant à payer au plus tard le 13 mars 2009 747,37 \$

Services à la clientèle

C. P. 11003, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 4T3
www.hydroquebec.com

Projet Heure juste : 1 888 281-7980

Généralistes : 1 888 385-7252
Télécopieur : 1 888 446-6170
Pannes et urgences : 1 800 790-2424
Efficacité énergétique : 1 800 363-7443

Consommations antérieures

| Du | Au | Jours | kWh | Moyenne kWh / j (taxes comprises) | Montant |
|-------------------|-------------------|------------|----------------|-----------------------------------|--------------------|
| 2007-12-22 | 2008-02-21 | 62 | 10 030 R | 162 | 767,89 \$ |
| 2008-02-22 | 2008-04-20 | 59 | 6 790 R | 115 | 522,68 \$ |
| 2008-04-21 | 2008-06-20 | 61 | 2 490 R | 41 | 189,63 \$ |
| 2008-06-21 | 2008-08-22 | 63 | 1 880 R | 30 | 141,15 \$ |
| 2008-08-23 | 2008-10-22 | 61 | 2 410 R | 40 | 183,28 \$ |
| 2008-10-23 | 2008-12-17 | 56 | 6 110 R | 109 | 477,53 \$ |
| Total | | 362 | 29 710 | 82 | 2 282,16 \$ |
| 2008-12-18 | 2009-02-20 | 65 | 9 180 R | 141 | 747,37 \$ |

Payer en retard entraîne des frais d'administration calculés au taux mensuel de 1,2 % à partir de la date de facturation.

Conservé cette partie pour vos dossiers. Renseignements importants au verso.

R: Réel E: Estimé

Ne pas aggrafer. Merci.

Numéro de compte 299 000 000 000

Montant à payer au plus tard le 13 mars 2009 747,37 \$

Montant du paiement




000000
Jean Watt
4-999 rue Volt
Laprise QC L1A 3H6

000000 552596100800 00000000 09 1
0863028 96

Mode de versements égaux

Si vous êtes inscrit au Mode de versements égaux, la consommation et le coût total qui figurent sous la rubrique Détail de votre consommation un mois sur deux sont fournis à titre indicatif seulement, comme d'habitude. **Le montant à payer, qui correspond normalement à votre mensualité, est celui qui est indiqué sur le bordereau de paiement.**



Services fournis à
Jean Watt
Appartement 4
999 rue Volt
Laprise QC L1A 3H6

Mode de versements égaux (MVE)

| | | | | |
|----------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|----------------|
| Facture 700 000 425 001 | Numéro de client 100 000 001 | Numéro de compte 299 000 000 000 | Numéro de contrat 3000 00000 | Page 2 de 2 |
|----------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------|----------------|

Détacher ce coupon et retourner avec votre paiement.
Cette facture peut être réglée dans les établissements financiers autorisés.

Ne pas agraffer. Merci.

Numéro de compte
299 000 000 000

➔ **Montant à payer au plus tard le 16 avril 2009**

187,22 \$

➔ Montant du paiement \$

775525961008000000000000 552596100800 000000000 09 1

⑆000 1 1 006⑆ 086 30 28 96

Détail de votre consommation (à titre d'information seulement)
Pour la période du 2009-01-23 au 2009-03-26 au tarif domestique DB (RÉSO) pour 63 jour(s)

| | | |
|---|------------------------|------------------|
| Redevance d'abonnement (Voir la définition au verso.) | 63 jour(s) x 0,4064 \$ | 25,60 \$ |
| Consommation facturée aux prix applicables l'hiver (entre le 1 décembre et le 31 mars) | 9 880 kWh | |
| En période de pointe (de 6 h à 22 h, du lundi au vendredi) | 945 kWh x 0,0652 \$ | 61,61 \$ |
| Les 15 premiers kWh par jour | 3 501 kWh x 0,085 \$ | 297,59 \$ |
| Le reste de la consommation | | |
| En période hors pointe (le samedi, le dimanche, les 25 décembre et 1 janvier ainsi que de 22 h à 6 h, du lundi au vendredi) | 945 kWh x 0,0429 \$ | 40,54 \$ |
| Les 15 premiers kWh par jour | 4 489 kWh x 0,0627 \$ | 281,46 \$ |
| Le reste de la consommation | | |
| Sous-total (avant taxes) | | 706,80 \$ |
| TPS (5,0 %) | | 35,34 \$ |
| TVQ (7,5 %) | | 55,66 \$ |
| Total (Ne pas payer ce montant ; il est présenté à titre d'information seulement.) | | 797,80 \$ |

Pour plus d'information,
appelez-nous au numéro Heure juste : **1 888 281-7980**.

Merci de votre participation !

www.hydroquebec.com/heurejuste

Hydro-Québec
Réalisé par la direction principale – Communications
pour la direction – Affaires réglementaires et tarifaires
2008G972-2

